

PROTOCOLE SANITAIRE

ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

Guide relatif au fonctionnement des écoles et établissements
scolaires dans le contexte COVID-19

Novembre 2020

APPLICATION AU COLLEGE JOLIOT CURIE

1/Les règles de distanciation physique :

« Dans les écoles élémentaires les collèges, et les lycées, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives. Tous les espaces peuvent être mobilisés (CDI, salles informatiques...). Si la configuration des salles de classe (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves. La distanciation physique doit être maintenue, dans tous les cas, entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux). »

- Éloigner les tables au maximum dans les salles
- Quand les élèves sont en latin ou en italien ou en espagnol ou en ULIS et UPE2A, donc issus de 2 classes différentes ou plus, ils doivent s'installer par classe à une même table.
- Aménager les tables dans la salle de professeurs pour déjeuner, faire plusieurs « services » en salle de professeurs.

courrier du recteur :

« Enfin, j'attire tout particulièrement votre attention sur les modalités d'organisation du repas des commensaux. Le respect des gestes barrière et les règles de distanciation à cette occasion est impératif. Ces précautions doivent également s'imposer dans la salle des professeurs. »

2/L'application des gestes barrières

- le lavage des mains

« Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

o à l'arrivée dans l'école ou l'établissement ;

o avant et après chaque repas ;

o avant et après les récréations ;

o après être allé aux toilettes ;

o le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile. »

- Gel en arrivant au collège à l'entrée
- Gel en entrant dans une salle
- Gel en quittant une salle
- Pour tous

- Le port du masque

- port du masque obligatoire pour tous même seuls dans un lieu, sauf pour manger, boire, et pendant les cours d'EPS

« Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Le ministère dote chaque école, collège et lycée en masques « grand public » afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas. »

- réapprovisionnement au rectorat
- masques à l'entrée pour les oublis éventuels
- rappel aux parents

- La ventilation des classes et autres locaux

« L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant les interours, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 2 heures. »

- Aérer plus souvent, ne pas oublier, même les salles autres que les salles de cours
- En quittant une salle de cours, le professeur ouvre ou fait ouvrir les fenêtres (interours, récréation)
- Celui qui arrive les fait refermer
- Aérer le matin avant l'arrivée des élèves et des personnels
- Les agents d'entretien pensent à aérer pendant le nettoyage des locaux

3/La limitation du brassage des élèves

« La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. En fonction de leur taille, les écoles et établissements scolaires organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter les croisements entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau). Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier à l'école maternelle). Lorsque le non brassage entre classes n'est pas possible (notamment en Première, Terminale), la limitation du brassage s'applique par niveau. Cette limitation doit être pleinement opérationnelle au plus tard le 9 novembre 2020. »

- limiter le brassage des élèves aux seuls cours de latin, italien, espagnol, ULIS, UPE2A, section sportive natation
- AS : maintien de certaines activités avec regroupements par niveau et distanciation physique facilitée : basket, futsal, badminton, fitness, sport partagé
- Suspendre les cours de chorale, théâtre, cinéma, escalade AS avec le collège Lamartine

- pour les « devoirs faits » : maintenir les séances pour les 6ème (emploi du temps de la classe), pour les 3ème avec Monsieur Nseke Diasivi (élèves d'une même classe), suspendre les séances où les élèves sont issus de plusieurs classes
- Maintien du cross le 12 novembre. Car les courses et la présence des classes sont organisées par classe et par niveau. Mais pas de parents présents, les adultes ne courent pas.
- Maintien de l'AG élèves délégués titulaires vendredi 13h30-14h30, pour élection des représentants dans les instances.

- Entrées et sorties

« l'arrivée et le départ des élèves dans l'établissement peuvent être étalés dans le temps.

Cette organisation dépend évidemment du nombre d'élèves accueillis, des personnels présents et des possibilités d'adaptation du transport scolaire, y compris celui des élèves en situation de handicap. »

- Difficile d'envisager de décaler les entrées et les départs sans annuler les cours de 8h-9h ou 15h30-16h30, car 430 élèves seront présents et non plus les petits effectifs de mai juin lors du déconfinement
- Accueil sur le parvis : accélérer les entrées
- Départ du collège : dispersion rapide à la sortie

- Les déplacements

« la circulation des élèves dans les bâtiments : les déplacements des élèves doivent être limités, organisés et encadrés. Pour cette raison, il est recommandé d'attribuer une salle à chaque classe (en dehors des salles spécialisées et des ateliers). »

- Conserver le fonctionnement une classe-une salle selon les règles de septembre
- Encadrer la montée des classes de la cour vers les salles, en respectant l'ordre de rangement dans la cour, pour limiter les croisements de classes dans les couloirs ensuite
- Réorganisation et nouveau marquage au sol pour le rangement des classes en fin de récréation : par classe et non plus par salle
- Encadrer la sortie des élèves des salles vers la cour de récréation ou vers la sortie, en fin de demi-journée, pour limiter aussi les croisements de classe. Le professeur mène le groupe classe et s'arrête quand une autre classe se présente.
- Encadrer les déplacements des élèves vers les salles spécifiques quand ils ont lieu, par les professeurs qui les avaient en charge l'heure d'avant. (éventuellement AED)
- Les professeurs des salles spécifiques (SVT, Physique-chimie, arts plastiques et éducation musicale) ne se déplacent pas aux intercours
- Aucun élève ne se déplace seul dans les couloirs pendant les cours (toilettes, casier, infirmerie sans motif urgent...)
- Les classes qui quittent une salle spécifique pour rejoindre leur salle (donc hors récréation ou fin des cours) se déplacent seuls, avec présence des AED dans les couloirs. C'est la seule exception de déplacements non encadrés des classes.

- Les récréations

« les récréations sont organisées par groupes, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières ; en cas de difficulté d'organisation, elles peuvent être remplacées par des temps de pause en classe. »

- Organiser 2 zones de récréation : 6ème – 3ème cour du fond , 5ème – 4ème cour habituelle (voir plan)
- Difficile de les décaler
- Impossible de les annuler et de rester en classe avec des « pauses » !

- la demi-pension

« la restauration scolaire doit être privilégiée. Elle peut être organisée dans les lieux habituels. S'agissant des élèves des écoles élémentaires des collèges et des lycées, lorsque le respect de la distance d'un mètre entre élèves est matériellement impossible, il convient de faire déjeuner les élèves d'un même groupe (classe, groupes de classe ou niveau) ensemble et, dans la mesure du possible, toujours à la même table. Une distance d'au moins un mètre est respectée entre les groupes. »

- Le protocole sera celui du LP Tony Garnier.
- Risque de retard de nos élèves si le temps mis pour déjeuner est allongé

4/Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

« Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Avec l'appui de la collectivité locale, il revient à chaque école et établissement de l'organiser selon les principes développés ci-après.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé plusieurs fois par jour. »

- Nettoyage approfondi comme précédemment
- Dans les salles de cours 1 fois par jour
- Dans la salle de permanence et au CDI, plus souvent car plusieurs classes y circulent
- Espaces communs, surfaces fréquemment touchées : très souvent
- Désinfectant utilisé pour le nettoyage comme précédemment

« L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé si un nettoyage quotidien est assuré (ou après une période sans utilisation d'environ 12 heures). La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise à l'intérieur des locaux lorsque qu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation). »

5/La formation, l'information et la communication

« Le personnel

Le personnel de direction, les professeurs ainsi que tous les autres personnels sont formés aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant. Cette formation doit être adaptée à l'âge des élèves pris en charge et réalisée dès les premiers jours. Les médecins et infirmiers de l'éducation nationale apportent leur appui à ces actions de formation. »

- **Rappel des gestes barrière par écrit**

« Les parents

Ils sont informés clairement (liste non exhaustive à compléter selon les conditions d'organisation) :

- o des conditions de fonctionnement de l'école ou de l'établissement et de l'évolution des mesures prises ;

- o de leur rôle dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles, etc.) ;

- o de la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte à l'école, au collège ou au lycée (la température doit être inférieure à 38°C) ;

- o de la nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné ;

o des moyens mis en oeuvre en cas d'apparition de symptômes chez un élève ou un personnel :

o de la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève :

- o des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé, médecins et infirmiers, travaillant auprès de l'établissement ;

- o des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves ;

- o des horaires à respecter pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie ;

o de l'organisation de la demi-pension. »

- **Message aux parents pour envoi de ce protocole renforcé et de son application au collège Joliot Curie**

« Les élèves

Les élèves bénéficient d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières dont l'hygiène des mains, le port du masque ainsi que d'une explication concernant l'actualisation des différentes mesures. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves. Une attention particulière doit être apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrières et de distanciation par une pédagogie, des supports ou, le cas échéant, un accompagnement adapté.

L'éducation à l'hygiène et à la santé fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre des cours. »

- **Rappel aux élèves des gestes barrière et des règles du protocole renforcé : interventions de l'infirmière et/ou du professeur principal et/ou de la CPE dans chaque classe au plus tard le 10 novembre**

Remarques :

- les ESS sont maintenues
- Réunions parents : à reporter car parents confinés
- Séances de bridge : non car pas de brassage pour l'instant